

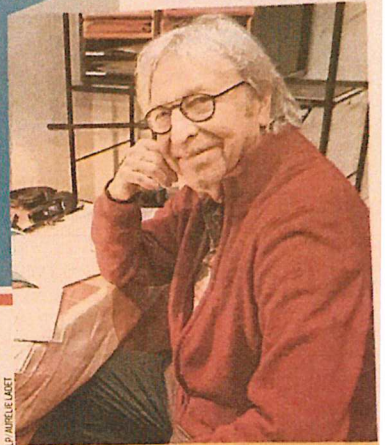
TRANSPORTS  
Et si le supermétro n'était pas au rendez-vous des JO ?

75

CAHIER CENTRAL

# Le Parisien

JEUDI 6 FÉVRIER 2020 N° 23462 - 1,60 €



LP AMÉLIE LADET

## MUSIQUE

Après sa crise cardiaque,  
les confidences  
d'Henri Dès

PAGE 31

# ÉCOUTONS- NOUS!

Malgré quelques bonnes nouvelles sur le front économique, le climat de violence et de défiance progresse dans notre société comme dans le monde politique. Nous sommes allés à la rencontre des Français pour comprendre cette dégradation et esquisser des solutions.

PAGES 2 À 9

Politique P.12  
Najat Vallaud-Belkacem  
à nouveau en campagne

Coronavirus P.14  
Reportage au cœur  
du centre d'appels créé  
pour l'épidémie

Agression sexuelle P.24  
Le président du club  
de foot d'Angers  
mis en examen

RENDEZ-VOUS

**Conso**  
Des bons d'achat  
en échange de  
vos vieux vêtements  
P.18 ET 19

R 20174 - 206 - 1,60 €





# Les réseaux sociaux, un rôle clé

**ILS FAVORISENT** l'implication de la société dans le débat public, c'est un fait. Les réseaux sociaux ont permis à tous de donner son avis sur n'importe quel sujet. La parole n'est plus réservée à une élite. On pourrait presque croire qu'une forme de démocratie directe a émergé, avec ces plateformes, imposant même certaines questions à l'agenda

politique. Dernier exemple : le vote, le 30 janvier, par la majorité parlementaire contre une proposition de loi d'un député UDI pour porter de cinq à douze jours le congé d'un salarié venant de perdre un enfant. Tollé sur les réseaux sociaux, obligeant le gouvernement à rétro pédaler. Le mouvement des Gilets jaunes s'est structuré autour de ces outils. Les protagonistes

lançant leurs appels à manifester sur Facebook, les anti et les pro exprimant leurs convictions sur Twitter. C'est d'un tweet aussi qu'est parti, récemment, le rassemblement contre Emmanuel Macron et la réforme des retraites devant le Théâtre des Bouffes du Nord. Une action qui a suscité des réactions sur les réseaux aussi diverses que manichéennes,

polarisant le débat par des positions sans nuances. « Les réseaux sociaux ne sont pas un problème en soi, tranche M<sup>e</sup> Alexandre Lazarègue, spécialisé dans le droit du numérique et le droit de la presse. Ils ne sont qu'une caisse de résonance d'une société qui est disloquée, déchirée. Nous ne nous supportons plus. Et l'anonymat qu'autorisent les réseaux

sociaux permet d'exprimer son incompréhension mais aussi sa rage, voire sa haine. Les internautes y sont enfermés dans leur propre camp, ce qui entraîne une radicalité évidente. On ne veut pas débattre pour comprendre mais pour imposer ses idées », analyse l'avocat. Et ce dernier d'insister sur les conséquences dramatiques bien réelles sur les victimes de ce déchaînement

désinhibé parce que virtuel. « Regardez ces discriminations dont font l'objet ces élèves d'origine asiatique depuis le coronavirus ! Dans les affaires d'injures publiques, de diffamation, c'est souvent ce qui nous distingue qui est mis en avant : les origines, la religion... » illustre M<sup>e</sup> Lazarègue. L'idée de construire quelque chose en commun, cette notion du vivre-

ensemble ? « Elle est moquée, caricaturée », selon l'expert. « Il est temps de rappeler un discours mobilisateur qui a aussi sa place sur les réseaux. » Le législateur en a désormais conscience. Un texte issu de la proposition de loi contre la haine sur Internet porté par Laetitia Avia, députée (LREM) de Paris, a du mal à voir le jour, peinant à trouver l'équilibre délicat entre lutte contre la

haine et liberté d'expression. « Pour ne pas se résigner face à ce déferlement de contenus haineux sur (...) Internet, il revient au législateur de mieux définir les moyens de combattre toutes les formes d'intolérance et de protéger nos concitoyens contre les effets délétères de cette haine sur la cohésion de la société », avait justifié la députée à l'Assemblée.

C.M.